

Document d'information

Les installations pour l'allaitement et la garde d'enfants dans les parlements

Bonnes pratiques dans les Amériques et les Caraïbes

Les documents d'information de ParlAmericas présentent des recherches comparatives, des considérations de politiques et des mesures législatives concernant des sujets importants pour les parlementaires, et visent particulièrement nos membres des Amériques et des Caraïbes.

En Amérique latine et dans les Caraïbes, les femmes consacrent presque trois fois plus d'heures que les hommes au travail domestique et de soins non rémunéré.¹ Dans ce contexte, mettre en œuvre de politiques favorables à la vie de famille dans les lieux de travail, y compris l'accès à des garderies et un soutien à l'allaitement, peut contribuer à réduire les obstacles à une participation équitable dans ces espaces. De telles initiatives peuvent également rendre ces lieux de travail plus attractifs et augmenter la rétention des employés talentueux, d'élus ou de fonctionnaires nommés. De plus, lorsqu'elles sont soutenues par une culture institutionnelle de soutien, les politiques favorables à la vie de famille contribuent également à transformer les normes de genre et à améliorer la qualité de vie et la productivité des travailleurs, quel que soit leur genre.

Les **politiques favorables à la vie de famille** aident à équilibrer la vie professionnelle et la vie familiale, et sont bénéfiques aux deux. Elles fournissent généralement trois types de ressources essentielles et nécessaires pour les parents et les personnes s'occupant de jeunes enfants : du temps, des ressources et des services.² Voici quelques exemples de politiques favorables à la vie de famille :

- Organisation flexible du travail (ex. : horaires et emplois du temps tenant compte des horaires scolaires, vote par procuration, etc.)
- Congé parental rémunéré
- Pausés d'allaitement rémunérées
- Soutien à la garde d'enfants
- Congé rémunéré pour prendre soin de membres de la famille malades

Du fait de leur histoire en tant qu'espaces à dominante masculine, la conception institutionnelle des parlements, leur architecture, leurs symboles et leurs traditions ont été pensés pour les hommes, créant des difficultés formelles et informelles pour les femmes, les groupes marginalisés et les minorités. Des études³ et l'expérience de femmes parlementaires⁴ confirment que les parlements sont des lieux de

¹ [Prendre soin d'autrui : un travail et des emplois](#) Organisation internationale du travail, 2018

² UNICEF, [Politiques favorables à la vie de famille : Repenser le lieu de travail de demain](#), 2019.

³ Erikson, Josefina et Cecilia Josefsson, « Le parlement, un lieu de travail genré : Comment étudier l'(IN)égalité des chances de représenter des parlementaires », *Parliamentary Affairs*, Vol. 75, Numéro 1, janvier 2022, pages 20-38. Disponible sur : <https://academic.oup.com/pa/article/75/1/20/5917170>

⁴ Par exemple, voir les expériences partagées par d'anciennes parlementaires du Canada, de Sainte-Lucie et de la Barbade en pages 16-22 de la publication de ParlAmericas intitulée [Harçèlement politique basé sur le genre : sensibiliser les parlements](#), 2016.

travail genrés et que des aspects comme les infrastructures physiques induisent des avantages et des désavantages affectant la capacité à travailler dans ces espaces.⁵ Mettre à jour les politiques et les espaces physiques aidera à surmonter ces défis, avec les bienfaits susmentionnés pour le personnel et le parlement lui-même, tout en envoyant le message que le parlement est un espace pour tout le monde.

En tant que lieux de représentation nationale et de prise de décision, il est important que les parlements s'efforcent d'être des lieux de travail modèles pour la société, où les conditions de travail sont basées sur la dignité, l'équité et les normes les plus élevées en matière de droits de la personne. Mettre en place des politiques institutionnelles favorables à la vie de famille tant pour les parlementaires que pour les employés est un moyen de contribuer à atteindre cet objectif et d'aller vers un parlement sensible au genre.

Ce document d'orientation porte sur les efforts pour faciliter l'accès au soutien à la garde d'enfants, en particulier, étant donné l'intérêt pour ces mesures et leur importance grandissante dans les parlements de la région.

D'après l'Union interparlementaire (2021), un **parlement sensible au genre** est un parlement qui répond aux besoins et aux intérêts des hommes comme des femmes dans ses structures, son fonctionnement, ses méthodes et son travail. Les parlements sensibles au genre éliminent les barrières à la pleine participation des femmes et proposent un exemple ou modèle positif à la société dans son ensemble.⁶

Promouvoir l'adoption de politiques et d'initiatives sur le soin au sein du parlement lui-même peut également fournir un point d'entrée permettant au travail législatif de reconnaître, de valoriser, de répartir, de réglementer et de promouvoir le travail de soin⁷ dans la société plus large. Voici quelques exemples d'approches que les parlements peuvent adopter pour contribuer à ces objectifs à travers la législation :

- **Garantir le droit à prendre soin d'autrui, à recevoir des soins et à prendre soin de soi-même** permet de reconnaître et de valoriser le travail de soin, qui a été historiquement invisibilisé et sous-estimé, en tant que contribution essentielle au bien-être des individus et des communautés.
- **Protéger, via la législation, les droits du travail des pourvoyeurs de soin** qui connaissent souvent des conditions précaires et ne reçoivent pas de protection ni de compensation

⁵Erikson, Josefina et Cecilia Josefsson, « Le parlement, un lieu de travail genré : Comment étudier l'(IN)égalité des chances de représenter des parlementaires », *Parliamentary Affairs*, Vol. 75, Numéro 1, janvier 2022, pages 20-38. Disponible sur:

<https://academic.oup.com/pa/article/75/1/20/5917170>

⁶ [Plan d'action pour des parlements sensibles au genre](#). Union interparlementaire, 2021.

⁷Le travail de soin est un élément central de la société car tout le monde dépend du soin d'autrui à un moment ou l'autre de sa vie, et parce que le soin est essentiel au bien-être et aux besoins physiques, biologiques et émotionnels de toutes et tous. Ce travail implique des tâches considérées comme étant des soins individuels directs, comme l'alimentation, l'abri, le nettoyage, les soins de santé et l'aide, ainsi que d'autres tâches moins directes, comme l'entretien d'un foyer et l'éducation. Que ces tâches soient rémunérées ou non, elles sont considérées comme du travail puisqu'elles nécessitent du temps, de l'argent et les efforts physiques du pourvoyeur de soins. Pour plus d'informations sur le travail de soin et l'importance de son inclusion dans le travail législatif, veuillez consulter ce document d'information de ParlAmericas :

https://www.parlAmericas.org/uploads/documents/Briefing_CareWork_ENG.pdf

équitable, peut garantir à ces travailleuses et travailleurs des salaires justes, des limites quant à la durée des journées de travail, des vacances rémunérées et un accès à la sécurité sociale.

- **Promouvoir l'égalité des genres et la répartition des tâches de soin** car les schémas culturels fondés sur les stéréotypes ont pour conséquence que la plupart du travail de soin non rémunéré incombe aux femmes de façon disproportionnée⁸, limitant ainsi leur exercice d'un emploi rémunéré et, conséquemment, leur autonomie économique. La législation peut créer des mécanismes pour partager la responsabilité du travail de soin entre les familles, la communauté, le secteur privé et l'État (il s'agit de la « co-responsabilité »), et faciliter un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle pour les pourvoyeurs de soins.
- **Mettre en avant les aspects économiques et de développement social de l'agenda sur le soin**, car l'économie des soins est l'un des secteurs économiques qui connaissent la plus forte croissance dans la région.⁹ La législation peut permettre de créer de l'emploi formel dans ce secteur et attirer les investissements dans des infrastructures et des services de soin de qualité.¹⁰
- **Adopter une approche globale pour protéger les droits de la personne** en tenant compte du point de vue de l'égalité des genres, intersectionnel et interculturel, dans la création ou le renforcement de systèmes de soin intégrés.

Les ressources suivantes peuvent également orienter votre travail législatif en matière de soin :

- [Engagement de Buenos Aires](#), adopté lors de la 15e session de la Conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et aux Caraïbes (Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 2023)
- [C183 - Convention sur la protection de la maternité](#) (OIT, 2000)
- [Prendre soin d'autrui : Un travail et des emplois pour l'avenir du travail décent](#) [Organisation internationale du travail (OIT), 2018]
- [Déclaration sur les perspectives législatives de croissance économique inclusive : Investir dans l'économie des soins](#), adoptée lors de la 14e Rencontre du Réseau parlementaire pour l'égalité des genres de ParlAmericas (2022)
- [Loi-type interaméricaine sur les soins](#) (Commission interaméricaine des femmes et EuroSocial, 2022)
- [Pour une garde d'enfants disponible, accessible et de qualité en Amérique latine et dans les Caraïbes](#) (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit, 2022)
- [Pour la création de systèmes de soins complets en Amérique latine et dans les Caraïbes](#) (ONU Femmes et CEPALC, 2021)

⁸ En moyenne, 74 % du travail de soin non rémunéré est effectué par des femmes, qui consacrent presque trois fois plus de temps que les hommes à ces activités. (Source : [La société des soins : un horizon pour une reprise durable avec l'égalité des genres](#), CEPALC, 2022)

⁹ Les pays des Amériques et des Caraïbes ayant calculé la valeur économique du travail non rémunéré dans les ménages estiment qu'il représente entre 15,9 % et 27,6 % du produit intérieur brut. (Source : [La société des soins : un horizon pour une reprise durable avec l'égalité des genres](#), CEPALC, 2022)

¹⁰ Des infrastructures publiques robustes pour promouvoir et protéger le soin impliquent l'assurance-emploi, des soins de santé de qualité et accessibles, le congé de maladie, des politiques d'immigration adaptées et des normes et lois en matière de travail correctement appliquées, entre autres.

Installations pour l'allaitement et la garde d'enfants dans des parlements des Amériques et des Caraïbes

*Remarque : Ce tableau est le résultat de recherches et de consultations avec des membres du personnel parlementaire provenant de plusieurs pays, mais peut ne pas représenter toutes les installations existant dans la région. Si vous avez des informations supplémentaires sur de telles pratiques, veuillez nous en informer à l'adresse info@parlamerica.org.

Parlement	Mesures mises en place
Congrès national de l'Argentine	<p>La Chambre des députés a ouvert une salle familiale en août 2016, durant la Semaine mondiale de l'allaitement maternel, pour permettre aux personnes allaitantes de tirer leur lait pour le stocker, et de donner le biberon durant la journée de travail. Cette salle familiale comporte deux zones séparées pour préserver l'intimité de chaque personne l'utilisant, ainsi qu'une partie commune avec un réfrigérateur, un évier et une table à langer. La salle est inclusive et accessible à toutes et tous grâce à des rampes, des poignées de porte accessibles et une signalisation adaptée.</p> <p>La Chambre des députés et le Sénat proposent également des services de garderie aux parlementaires et au personnel parlementaire. La garderie de la Chambre des députés, <i>El Gato Garabato</i>, a été créée en 1987 à l'initiative d'une femme parlementaire. <i>El Jardín del Bosque</i>, la garderie du Sénat, a été ouverte la même année. Les deux installations sont également approuvées par le ministère de l'Éducation en tant que sites d'éducation de la petite enfance et offrent aux participants un accès à des programmes éducatifs.</p> <p>Source(s) : <i>Más Inclusión: Diputados ya cuenta con una "sala de familia,"</i> Diputados Argentina, 2017.</p>
Congrès national du Brésil	<p>Le Sénat fédéral a créé un programme d'aide pour les mères allaitantes via les directives des présidents 3/2016 et 3/2019. Ce programme garantit des journées de travail de six heures pour les membres du personnel jusqu'à la dernière journée du mois où l'enfant atteint 24 mois.</p> <p>La Chambre des députés a instauré le Programme de suivi et d'aide pour les mères allaitantes (<i>Pró-Mãe</i>) via l'ordonnance N° 90 du 13/5/2022. Ce programme met à disposition des salles d'allaitement et d'extraction de lait, une semaine de travail spéciale de 35 h par semaine pour les employées allaitantes et un soutien psychosocial pour les mères allaitantes à la fin de leur congé de maternité.</p>
Parlement du Canada	<p>Le Parlement du Canada propose deux services de garde d'enfants accessibles aux personnes qui y travaillent. Le premier, Enfants de la Colline, est une garderie en milieu de travail située dans l'un des bâtiments associés au Parlement. Ce service est destiné aux enfants des parlementaires, du personnel parlementaire et des journalistes de la Tribune de la Presse parlementaire. Le second est un programme de garde d'enfants sur appel disponible dans la chambre basse du Parlement pour les enfants ayant entre trois mois et 12 ans. Ces deux services ont un coût, couvert par l'utilisateur.</p>

	<p>Source(s) : « Le Parlement tente de se moderniser et propose une nouvelle option de garderie aux parlementaires, » CTV News, 16 juin 2016.</p>
<p>Congrès national du Chili</p>	<p>Le Congrès national du Chili a ouvert une salle d'allaitement en mai 2023 pour le personnel parlementaire, les parlementaires, les conseillères, les visiteuses et toute autre personne en ayant besoin.</p> <p>Surtout, la réglementation du travail chilien prévoit pour les parents qui travaillent, le droit à une garde d'enfants fournie par l'employeur pour les enfants ayant jusqu'à deux ans, lorsque le parent travaille pour une organisation dont le personnel compte 20 membres ou plus. Au Congrès national, cette prestation est fournie sous forme de contribution monétaire que les employés peuvent utiliser pour payer une garderie ou une nourrice à la maison.</p> <p>Une loi nationale prévoit également un congé d'allaitement pour les parents ayant la garde d'enfants de moins de deux ans. Au sein du Congrès, cela est mis en œuvre à travers un emploi du temps flexible qui permet aux mères : a) d'allaiter à n'importe quel moment de la journée de travail; b) de demander à diviser l'emploi du temps en deux; et c) de reporter ou d'avancer le début ou la fin de leur journée de travail d'une demi-heure ou d'une heure.</p> <p>Les deux chambres du Congrès proposent également un congé spécial pour les membres du personnel, ce qui leur permet de répondre aux besoins de leurs enfants, parents et autres personnes à leur charge. Grâce à une organisation flexible des journées de travail, ils peuvent les accompagner chez le médecin ou à d'autres rendez-vous nécessitant leur présence.</p> <p>Le Sénat du Chili a aussi un protocole pour l'équilibre entre la vie personnelle et familiale au travail dans le cadre de sa politique interne sur la qualité de la vie professionnelle (2022), organisé selon cinq piliers : 1) des mesures symboliques; 2) la gestion du temps; 3) des aides pour remplir les responsabilités familiales, comme les congés exigés par la loi; 4) un soutien aux pourvoyeurs de soins; et 5) la qualité du temps consacré aux soins personnels afin de protéger le temps dédié au repos, aux repas et aux soins de santé.</p> <p>Source(s) : Derecho a Sala Cuna, Ministère de l'éducation, site web.</p>
<p>Congrès de la République de Colombie</p>	<p>Conformément à la loi 1823 de 2017, qui prévoit la création de salles familiales/d'allaitement dans les lieux de travail publics et privés, le Congrès de la République a adapté un espace permettant aux parlementaires, membres du personnel parlementaire et contractuelles allaitantes de tirer leur lait, le stocker et l'emporter chez elles pour nourrir leurs bébés. Des ateliers de formation dirigés par un personnel spécialisé sont également proposés aux utilisatrices de cette salle.</p> <p>Une infirmière gère cette installation du parlement qui comporte une salle d'extraction et une salle supplémentaire avec des cabines pouvant être utilisées par quatre personnes à la fois. Suite à l'extraction du lait, des bouteilles isothermes sont</p>

	<p>disponibles pour assurer un stockage et un transport adéquats. Un réfrigérateur, des tire-laits, des bouteilles, des chaises berçantes, des coussins d'allaitement et d'autres objets nécessaires y sont également mis à disposition.</p> <p>Source(s) : Sala para madres lactantes, en el Congreso, Isabel Colomna, Sénat de la République de Colombie, 2020.</p>
Assemblée législative du Costa Rica	<p>Suite à un accord entre la Direction législative et la Direction exécutive, le Parlement du Costa Rica a ouvert une salle d'allaitement pour les parlementaires, les membres du personnel parlementaire et les visiteuses. Cette salle a été provisoirement équipée de deux canapés, d'un réfrigérateur pour stocker le lait maternel, d'un évier, d'une table à langer et d'une poubelle à couches mains libres. Cet espace se situe dans le bâtiment central de l'Assemblée législative et est accessible via une rampe conforme aux normes dictées par la loi 7600 (loi sur l'égalité des chances pour les personnes ayant un handicap) pour faciliter l'accès des mères ayant un handicap.</p> <p>Source(s) : Asamblea Legislativa Habilita Sala de Lactancia, PAC Fracción Legislativa, 2018.</p>
Assemblée nationale de l'Équateur	<p>L'Assemblée nationale de l'Équateur a créé une salle d'allaitement ouverte aux fonctionnaires et aux visiteuses en 2019. La législation nationale du pays prévoit que, sur une journée de travail de six heures, l'employeur doit autoriser 20 minutes pour tirer son lait pendant une période de 12 mois.</p> <p>Source(s) : Así se vivió en Tw la apertura de nuestra Sala de Apoyo a la Lactancia, Asamblea Ecuador, Twitter.</p>
Congrès de la République du Guatemala	<p>Une garderie subventionnée est disponible pour les employés du Congrès, y compris les parlementaires. La Garderie du Congrès de la République a été créée en 2001 en tant que garderie et accueille aujourd'hui des enfants ayant jusqu'à six ans. Les enfants de la garderie ont également accès à des soins pédiatriques, infirmiers et psychologiques, ainsi qu'à des spécialistes.</p> <p>Source(s) : JARDÍN INFANTIL CLAUSURA AÑO ESCOLAR, Moisés González, Congreso de la República de Guatemala, 2022.</p>
Congrès de l'Union du Mexique	<p>Le Sénat comme la Chambre des députés mettent à disposition une salle d'allaitement appelée <i>Sala de Leche Materna del Congreso de la Unión</i>. Le Congrès promeut également la disponibilité d'aides comme la salle d'allaitement et le congé parental à travers des campagnes sur les réseaux sociaux, les microsites des unités techniques sur le genre du Sénat et de la Chambre des députés, et des courriels destinés au personnel.</p> <p>Source(s) : « Se inaugura sala de lactancia materna en la Cámara de Diputados, » Ministère de la santé, 9 octobre 2014.</p>
Congrès de la République du Paraguay	<p>La première garderie pour les employés du secteur public du Paraguay a été créée en 1999 pour répondre à une demande pour ce service. Étant principalement utilisée par le personnel du Congrès, elle est ensuite devenue le Centre de bien-être pour les enfants du Congrès national en 2009. Ce centre continue de proposer des services</p>

	<p>pour ce groupe en particulier et pour les enfants du personnel du Ministère des femmes, et ces deux institutions sont chargées d'en gérer ensemble le personnel et les ressources. Il est ouvert aux enfants ayant entre trois mois et quatre ans, et offre des programmes éducatifs, artistiques et autres. Son règlement a été approuvé et décrit dans la résolution N° 13/2018.</p> <p>Source(s) : Centro de Bienestar Infantil del Congreso Nacional Congreso Nacional, Honorable Cámara de Senadores, site web. Résolution N° 13/2018, Honorable Cámara de Senadores, 16 avril 2018.</p>
<p>Parlement de l'Uruguay</p>	<p>Le Parlement national de l'Uruguay a adopté la loi n° 19.530 sur les salles d'allaitement, une initiative qui garantit le droit des femmes à allaiter. Cette loi établit que toutes les institutions dans lesquelles 20 femmes ou plus travaillent et/ou étudient, ou ayant 50 employés ou plus, doivent mettre en place un espace exclusivement dédié à l'allaitement.</p> <p>Le Palais législatif a signé un accord avec le plan CAIF et le Ministère de l'intérieur, cédant les locaux où fonctionnait auparavant une garderie sous le Palais, qui a été incorporée comme centre CAIF, afin que les enfants des travailleurs législatifs aient la priorité pour s'inscrire dans ces centres, où ils sont accueillis six ou sept heures par jour et reçoivent de la nourriture en fonction de leur âge.</p> <p>Source(s) : Ley No 19.530 Salas de Lactancia Materna, República Oriental Del Uruguay Poder Legislativo.</p>

Installations pour l'allaitement et la garde d'enfants dans des parlements du monde entier

Parlement	Mesures mises en place
Parlement d'Australie	<p>En 2016, les Chambres du Parlement ont renversé une règle qui interdisait aux enfants d'entrer dans les chambres parlementaires en faveur d'un parlement plus favorable à la vie de famille. Cette décision permet désormais aux femmes politiques allaitantes et qui s'occupent des soins de leurs enfants de les emmener dans la chambre.</p> <p>Source(s) : Dispositions pour une Chambre plus favorable à la vie de famille, Parlement du Commonwealth d'Australie, Comité permanent de la procédure de la Chambre des représentants, & Canberra, 19 juillet 2016.</p>
Parlement national de l'Islande	<p>Le Parlement d'Islande a adopté des mesures pour créer un environnement plus favorable à la vie de famille en 2021, avec, notamment, un allègement de la durée des séances pour permettre un meilleur équilibre entre le travail et la vie personnelle, et l'ouverture d'une garderie destinée au personnel et aux parlementaires disposant d'installations pour changer les couches.</p> <p>Source(s) : « Le Parlement d'Islande reprogramme ses séances et ouvre une garderie pour devenir un lieu de travail plus favorable à la vie de famille, » Gréta Sigríður Einarsdóttir, Iceland Review, 4 février 2021.</p>
Parlement de l'Ouganda	<p>En 2015, la présidente Rebecca Kadaga a lancé le centre d'allaitement de 80 millions de shillings ougandais pour les membres du parlement et le personnel parlementaire, centre situé dans le Bureau du Premier ministre. Ce centre peut accueillir jusqu'à 12 enfants et dispose de personnel sur place. Il contient une cuisine, une salle de bain, une aire de jeux extérieure, des lits et trois salles d'allaitement séparées. Le Parlement a un budget mensuel pour ce centre et achète des repas de base pour les enfants, bien que la plupart des parents fournissent également des aliments pour leurs enfants.</p> <p>Source(s) : « Le centre d'allaitement du Parlement ouvre la voie pour les femmes au travail, » The Observer - Uganda, Olive Epytaru, 26 avril 2017.</p>
Parlement du Royaume-Uni	<p>Un rapport commandé par l'ancien parlementaire John Bercow en 2016 recommandait que les mères puissent emmener leurs enfants dans la chambre et les isolements de vote. En 2020, Sir Lindsay Hoyle, président de la Chambre des communes du Royaume-Uni, a levé l'interdiction d'allaiter dans la chambre pour les femmes parlementaires. Cette décision a été le résultat d'une campagne menée par des femmes parlementaires et de recommandations de la commission administrative pour autoriser l'allaitement là où c'est approprié au sein du palais de Westminster.</p> <p>Source(s) : Rapport sur le Bon Parlement, Sarah Childs, Parlement du Royaume-Uni, juillet 2016. « Le nouveau président Lindsay Hoyle déclare que les femmes parlementaires pourront allaiter dans le Parlement, » David Wilcock, Daily Mail en ligne, 30 janvier 2020.</p>

Agissez pour établir des politiques favorables à la vie de famille dans votre parlement

Si vous souhaitez promouvoir des installations pour l'allaitement ou la garde d'enfants dans votre parlement dans le cadre de vos efforts pour rendre l'institution plus favorable à la vie de famille, les étapes suivantes peuvent servir de guide pour **l'évaluation, la consultation et la transformation** :

ÉTAPE 1 : Évaluer les installations et règlements parlementaires actuels avec une approche inclusive et sensible au genre.

Recueillez des informations et cherchez à savoir si les installations et le règlement parlementaires répondent actuellement aux besoins des parlementaires et du personnel parlementaire ayant des enfants à charge.

Les questions suivantes peuvent aider à évaluer les installations et la réglementation avec une approche sensible au genre :

1. La réglementation du personnel, les politiques ou directives relatives aux ressources humaines actuelles permettent-elles aux parents actifs de remplir leurs responsabilités de soin?
 - a. Y a-t-il une absence de références aux soins dans ces documents, indiquant une lacune à combler?
 - b. Y a-t-il des politiques obsolètes en place à revoir, même si elles ne sont pas appliquées?
 - c. Y a-t-il déjà des bonnes pratiques informelles en place au sein du parlement qui pourraient être renforcées si elles étaient intégrées dans les documents institutionnels?
2. Y a-t-il des aides ou des services de garde d'enfants pour les parlementaires ou le personnel parlementaire?
3. Existe-t-il des aménagements, des dispositions ou des espaces dédiés pour les parents allaitants - parlementaires ou membres du personnel parlementaire - au sein du parlement ou à proximité? Y a-t-il d'autres infrastructures de garde d'enfants en place pour les parlementaires, le personnel parlementaire et les visiteurs (ex. : tables à langer)?
4. Des recherches ont-elles déjà été menées sur les bonnes pratiques pour des installations favorables à la vie de famille? Ou existe-t-il une étude approfondie sur les mesures pouvant être mises en place au sein du parlement et à quel coût?

Si vous avez répondu « non » à l'une de ces questions, il pourrait être intéressant pour votre parlement d'évaluer les opportunités de mettre en œuvre des services, infrastructures, politiques ou règlements augmentant l'accessibilité du parlement aux personnes ayant des enfants à charge.

ÉTAPE 2 : Consulter des parlementaires, des membres du personnel parlementaire et autres parties prenantes concernées.

Afin de prendre des mesures éclairées pour rendre la législature plus favorable à la vie de famille, il est important de consulter les parlementaires et le personnel parlementaire qui sont les principaux utilisateurs de cet espace de soin aux enfants pour connaître leurs besoins spécifiques.

Des bonnes pratiques et autres conseils peuvent également provenir d'acteurs comme le personnel des ressources humaines ou autre personnel administratif du parlement, des ministères concernés, l'organisme national pour l'égalité des genres ou l'unité technique sur le genre du parlement, des spécialistes du genre et des organisations de la société civile de la région.

ÉTAPE 3 : Transformer le parlement en un environnement plus favorable à la vie de famille.

Des mesures transformatrices peuvent être prises en établissant un plan d'action pour rénover ou créer de nouvelles installations pour les responsabilités de soin, en mettant en œuvre de nouveaux services de soins pour les parlementaires et le personnel parlementaire, et/ou en mettant à jour la réglementation actuelle.

Reconnaissant que les parlements disposent de ressources limitées pour des rénovations d'infrastructures ou la création de services, il est fondamental que ces efforts soient guidés par les besoins identifiés lors des étapes d'évaluation et de consultation, afin de garantir que le plan d'action adopté soit le plus efficace. Il peut également être utile de chercher des opportunités de partenariats avec d'autres acteurs ou organisations pour entreprendre ces actions.

Lectures et ressources supplémentaires

[Soutenir l'allaitement maternel au travail : un guide UNICEF pour les employeurs](#) (UNICEF, 2020)

[Essais sur l'égalité : la politique de la garde d'enfants](#) (Institut international pour le leadership des femmes, King's College London, 2023)

[Guide de politique : le congé parental](#) (ParlAmericas, 2020)

[Action des parlements en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant](#) (Union interparlementaire, 2013)



La création de cette publication a été possible grâce au soutien généreux du Gouvernement canadien par l'entremise d'Affaires mondiales Canada.

Nous remercions également les membres du Réseau de fonctionnaires parlementaires pour l'égalité des genres qui ont relu cette compilation de pratiques existant dans la région et y ont contribué.

Dernière mise à jour en août 2023